

Qui sommes nous ?

Soumis par Alain FOLTZER
25 février 2010

Promouvoir la médecine d'urgence et ses acteurs ainsi que de l'ensemble du système sanitaire et social en lien avec la médecine d'urgence. Défendre un service public garantissant l'égalité, la qualité et la sécurité des soins dans une conception globale de la santé.

A cette fin les objectifs sont de :

- défendre les droits sociaux, les revendications statutaires et salariales de tous les médecins et autres professionnels urgentistes, par tout mode d'expression ou d'action syndicale ;
- fédérer l'expression sociale et professionnelle de l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux exerçant dans le cadre de la médecine d'urgence ;
- dialoguer avec les organisations syndicales nationales représentatives de tous les métiers de l'urgence ;
- participer au débat social sur le système de santé ;
- assister administrativement et juridiquement les adhérents ;
- promouvoir la médecine d'urgence comme spécialité professionnelle et universitaire ;
- participer à l'enseignement et à la formation médicale continue de la médecine d'urgence ;
- lutter contre toute forme de discrimination professionnelle en médecine d'urgence ;
- participer, aux actions humanitaires impliquant la médecine d'urgence, en partenariat avec des organisations non gouvernementales.

L'AMUF c'est :

- un combat pour une médecine d'urgence unie et indivisible
- un combat pour un service de santé public de qualité
- la défense du statut hospitalier au sein de la communauté médicale
- une représentativité aux instances nationales et départementales : CODAMUPS, CROS, Commission Statutaire et Disciplinaire Nationale du CNG.
- une présence médiatique grâce à l'implication et la notoriété de son président.
- un Conseil d'Administration qui soutient une politique, travaille les dossiers et nous représente dans les instances

L'AMUF ne veut pas :

- de la privatisation de la médecine
- du racket de la médecine d'urgence par les autres spécialités
- d'une médecine à deux vitesses
- que les urgentistes soient relégués à une fonction de tri

Historique

L'AMUF, Association des Médecins Urgentistes de France, est née en 1997 par la volonté de certains médecins de faire sortir notre profession des soutes hospitalières, de se battre pour obtenir un véritable statut pour les urgentistes, de faire de la médecine d'urgence une vraie spécialité reconnue et respectée.

Que de critiques n'avons-nous pas entendues ! Que de quolibets n'avons-nous pas essuyé de la part des autres syndicats hospitaliers !

L'AMUF a lancé et mené plusieurs grèves (la première en 1998 et la dernière début 2009) et s'est engagée dans de nombreux combats pour la défense du statut de l'urgentiste et de l'hôpital public en général.

C'est Patrick PELLOUX qui a alerté les autorités lors de la canicule de 2003 et a dénoncé les mauvaises conditions de prise en charge des personnes âgées, faute de moyens et de personnel dans les hôpitaux.

Depuis treize ans, l'AMUF a remporté bien des succès : concours de PH pour la filière urgences, création de nombreux postes de PH et d'assistants spécialistes, création du statut de praticien hospitalier contractuel, augmentation des salaires et prise en compte des plages additionnelles, intégration du travail de nuit dans la comptabilisation du temps de travail...

Mais aujourd'hui, la loi HPST dite "loi Bachelot" dont les décrets d'application sont en cours d'élaboration est un véritable cauchemar pour la médecine hospitalière. Elle remet en question toutes les valeurs fondamentales du service public hospitalier et va réduire à néant tous nos acquis professionnels. Elle fragilise le statut des médecins hospitaliers et risque de leur faire perdre ainsi leur indépendance professionnelle. Nous devons la combattre encore et toujours avec des actions syndicales fortes.

Quelles sont les revendications actuelles de l'AMUF ?

- Défendre le socle statutaire de l'urgentiste : amélioration de nos conditions de travail, revalorisation des gardes, etc..
- Exiger des moyens humains et matériels pour l'hôpital public,
- Continuer à participer aux débats publics de la société,
- Etre entendue et reconnue par le gouvernement comme un partenaire syndical et social
- Défendre les missions médicales et sociales du service public hospitalier en lien avec tous les intervenants de la

chaîne de soins.

Pourquoi adhérer à l'AMUF ?

Adhérer à l'AMUF c'est ne plus être seul et participer à la vie sociale de sa profession et devenir acteur de sa vie professionnelle pour en garantir son indépendance.

Un syndicalisme fort est un gage de sécurité morale et sociale pour vous même, professionnels de santé et pour les usagers du système public de soin

L'AMUF défend nos collègues injustement accusés par les médias, les malades ou la justice.

L'AMUF dénonce l'emploi massif de médecins étrangers à statut précaire dans les hôpitaux publics. Elle s'engage pour faire reconnaître les services rendus par ces confrères étrangers qui occupent des postes hospitaliers délaissés par les médecins français.

L'AMUF se bat pour la défense des droits sociaux des urgentistes, l'amélioration des conditions de travail permettant d'assurer la sécurité des malades et de permettre une prise en charge médicale efficace dans les services d'urgence.

L'AMUF a permis par le passé, à plus d'un millier de médecins urgentistes de devenir praticiens hospitaliers.

Désormais, la défense du service public se fait aux cotés des syndicats de médecins hospitaliers.

Vous pouvez compter sur nous.